



**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JUIN 2023**

**PROCES VERBAL**

L'an deux-mille-vingt-trois, le lundi cinq juin, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans une salle de la Mairie, sous la présidence de M. DOSIÈRE Jean-Paul, Maire.

Étaient présents : M Jean-Paul DOSIÈRE, Mme Mélanie LESIEUR, M Bernard RENEUX, Mme Édith KERNER, M Jean TURQUIN, M Éric PARMENTIER, Mme Virginie RENAULT, Mme Sandrine SIMON, M Éric QUIMPER, M Renaud TESSARI, Mme Sophie JEUNIEAUX et M Jacky DÉDUIT

Étaient absents excusés : Mme Cathy GUILLEMAIN, Mme Angélique PIRAUX, M Julien BEURET qui avaient donné respectivement pouvoir à M Éric QUIMPER, Mme Virginie RENAULT et M Renaud TESSARI

Secrétaire de séance : M Jacky DEDUIT a été élu Secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

***Délibération n°2023-06-01 : AFFAIRES FINANCIERES : vote du taux de la taxe d'habitation***

***Délibération n°2023-06-02 : AFFAIRES FINANCIERES : fongibilité des crédits***

***Délibération n°2023-06-03 : PARTICIPATION FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL COMMUNE/ BUDGET ANNEXE CCAS : exercice 2023***

***Délibération n°2023-06-04 : PERSONNEL COMMUNAL : création d'emplois d'adjoints techniques pour permettre l'avancement de grade***

***Délibération n°2023-06-05 : MEDIATHEQUE CENTRE SOCIAL : marché mobilier : modification de délibération***

***Délibération n°2023-06-06 : MARCHE PUBLIC : attribution du marché pour la création de parkings***

***Délibération n°2023-06-07 : MARCHE PUBLIC : attribution du marché pour la création d'une aire de jeu intergénérationnelle***

***Délibération n°2023-06-08 : RESEAU DE CHALEUR- CHAUFFERIE BOIS : Assistance à maîtrise d'ouvrage EEPOS***

***Délibération n°2023-06-09 : CONCOURS DES MAISONS FLEURIS : règlement***

***Délibération n°2023-06-10 : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS LOCALES : chèque Signy Loisirs : participation financière, reconduction du dispositif***

***Délibération n°2023-06-11 : INSTALLATIONS SPORTIVES : Projets de réfection des vestiaires et des éclairages, projet de construction d'un club house.***

***Délibération n°2023-06-12 : CONVENTION ELECTRICITE : marchés de fourniture d'énergie négociés avec l'UGAP***

***Délibération n°2023-06-13 : FORÊT COMMUNALE : Parcelles 3 et 4 : coupe sanitaire et exploitation en régie***

***Délibération n°2023-06-14 : REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS : désignation et convention avec le CDGFPT 08***

***Délibération n°2023-06-15 : PRESTATION DE CONSEIL EN PRÉVENTION : adhésion au service de santé et sécurité du travail du CDGFPT 08***

***Délibération n°2023-06-16 : SPL X DEMAT : assemblée générale sur la répartition du capital social***

***Délibération n°2023-06-17 : SENTIERS DE RANDONNEES : forêt communal et domaniale : convention avec l'ONF et la Communauté de communes***

***Délibération n°2023-06-18 : REZO POUCE : Mise en place du dispositif et détermination des arrêts.***

***Délibération n°2023-06-19 : ACHAT D'UN TERRAIN : achat à la succession VIOT de la parcelle cadastrée BD 194***

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h02, il propose de passer à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire sollicite un membre du conseil municipal pour être élu secrétaire de séance. Monsieur Jacky Déduit est élu.



◆ AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSENTION**

***Délibération n°2023-06-05 : MEDIATHEQUE CENTRE SOCIAL : marché mobilier : modification de délibération***

Le 12 juillet 2022, le conseil municipal a délibéré sur l'attribution du marché du projet de remplacement du mobilier de la médiathèque. Durant l'été, compte tenu de la situation économique, la Société IDM France a été contrainte d'augmenter certains de ses tarifs. Il convient donc de modifier cette délibération afin d'informer des montants définitifs des lots n°1 et n°2.

LE CONSEIL MUNICIPAL

◆ MODIFIE la délibération du 12 juillet 2022 comme suit :

- Lot n°1 : mobilier spécialisé pour les bibliothèques de l'entreprise IDM France 19 rue de la Noue bras de Fer 44200 NANTES pour un montant de 102 635.16 € HT soit 123 162.19 € TTC
  - Lot n°2 : tables, chaises et chauffeuses des espaces publics de l'entreprise IDM France 19 rue de la Noue bras de Fer 44200 NANTES pour un montant de 8 439.33 € HT soit 10 127.20 € TTC
- Le total des marchés pour le remplacement du mobilier s'établit à 111 074.49 € HT soit 133 739.39 € TTC

◆ AUTORISE M le Maire a procédé au règlement des factures de ce marché.

**VOTE : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSENTION**

***Délibération n°2023-06-06 : MARCHE PUBLIC : attribution du marché pour la création de parkings***

Pour permettre la création des trois parkings, un appel d'offres a été réalisé l'an passé. Il convient d'attribuer le marché à la STP VENICE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ◆ SUIV l'avis consultatif de la Commission d'appel d'offres et ATTRIBUE le marché de travaux divers de voirie 2022-2023 à l'entreprise STP VENICE pour un total de 214 501,48 €HT soit 257 401.78 €TTC.
- ◆ AUTORISE Mr le Maire à signer les marchés à intervenir, ainsi que tout autre document y afférent et ses éventuels avenants ;
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions et engager toute démarche relative au démarrage de l'opération ;

**VOTE : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSENTION**

Mme Sandrine SIMON propose de profiter de la création de ces parkings pour revoir le plan de circulation de la commune et notamment le stationnement dans le rue du Château et la petite rue du Château. Les élus espèrent que, s'il y a refonte du plan de circulation et ainsi du stationnement, qu'ils soient tous les deux respectés.

***Délibération n°2023-06-07 : MARCHE PUBLIC : attribution du marché pour la création d'une aire de jeu intergénérationnelle***

Pour permettre la création de l'aire de jeu intergénérationnelle, un appel d'offres a été réalisé l'an passé. Il convient d'attribuer le marché à PRO URBA.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ◆ SUIV l'avis consultatif de la Commission d'appel d'offres et ATTRIBUE le marché de création d'une aire de jeux intergénérationnelle (équipement de plein air : aire de jeux, agrès de fitness, skatepark) à l'entreprise PRO URBA pour un montant de 199 850 €HT soit 239 820 € TTC.
- ◆ AUTORISE Mr le Maire à signer les marchés à intervenir, ainsi que tout autre document y afférent et ses éventuels avenants ;
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions et engager toute démarche relative au démarrage de l'opération ;

**VOTE : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSENTION**

Monsieur le Maire informe que les travaux de l'aire intergénérationnelle débiteront en septembre.

***Délibération n°2023-06-08 : RESEAU DE CHALEUR- CHAUFFERIE BOIS : Assistance à maîtrise d'ouvrage EEPOS***









- à autoriser ces travaux sans redevance,
- à rechercher des cofinancement sur la forêt domaniale

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

**VOTE : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSENTION**

***Délibération n°2023-06-18 : REZO POUCE : Mise en place du dispositif et détermination des arrêts.***

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises est venue présenter en mairie le dispositif REZOPOUCE qui permet de partager ses trajets du quotidien, de créer des liens sociaux, de proposer une complémentarité aux moyens de transport déjà existant,

de lutter contre la pollution atmosphérique et de créer un dynamisme de territoire.

Un (ou des) arrêt(s) doivent être mises en place pour permettre la montée ou la descente des utilisateurs. Pour tous les arrêts, le temps est limité à la montée ou à la descente des passagers utilisant le dispositif REZO POUCE.

Les conducteurs identifiés par un autocollant REZO POUCE, apposé à l'avant de leur véhicule, sont autorisés à s'arrêter pour faire monter ou faire descendre les utilisateurs du dispositif REZO POUCE.

Les arrêts proposés sont situés sur le domaine public et sont les suivants :

Rue de la Digue au niveau du n°19 parking direction Liart

Rue de la Digue au niveau du n°26 parking direction Rethel

Rue de Rethel au niveau du n°1 parking direction Rocroi

Rue de Rocroi au niveau du n° 2 parking direction Rethel

L'installation des panneaux et les modifications éventuelles de signalisation seront prises en charge par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises.

Il convient de délibérer sur l'opportunité de la mise en place du dispositif et sur la localisation des arrêts.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ◆ AUTORISE la mise en place du dispositif REZOPOUCE dans le village à partir du 1er janvier 2023.
- ◆ DEMANDE que les arrêts retenus soient les suivants :
  - Rue de la Digue au niveau du n°19 parking direction Liart
  - Rue de la Digue au niveau du n°26 parking direction Rethel
  - Rue de Rethel au niveau du n°1 parking direction Rocroi
  - Rue de Rocroi au niveau du n° 2 parking direction Rethel

**VOTE : 13 POUR 0 CONTRE 2 ABSENTIONS (M RENEAUX et M TURQUIN)**

***Délibération n°2023-06-19 : ACHAT D'UN TERRAIN : achat à la succession VIOT de la parcelle cadastrée BD 194***

Le 1<sup>er</sup> juin 2023, la succession VIOT a accepté de vendre à la commune le terrain cadastré BD 194 d'une superficie totale de 341 m<sup>2</sup>, situées lieu-dit « le Bourg Sud » à Signy-l'Abbaye.

Ce terrain se situe près de la maison de Santé et est nécessaire pour l'agrandissement de cette dernière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ◆ DECIDE l'acquisition amiable de la parcelle BD 194 sise Commune de Signy-l'Abbaye, lieu-dit « le Bourg Sud », pour une superficie de 341 m<sup>2</sup> appartenant à la succession VIOT moyennant un prix forfaitaire total de 8 525 €, huit-mille-cinq-cent-vingt-cinq euros (base du prix est de 25 €/m<sup>2</sup>).
- ◆ DIT que les frais de forage éventuels ne seront pas pris en charge par les vendeurs.
- ◆ DIT que les frais notariés seront à la charge de la commune.
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

**VOTE : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSENTION**

Communication : Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les bilans d'activités 2022 de la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises et les comptes de gestion et administratifs. Les élus sont invités à les consulter dans le détail à la mairie.

Questions diverses

Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses.

Il aborde tout d'abord l'organisation de la fête à Librency qui se tient les 10 et 11 juin et demande quels sont les élus disponibles pour venir servir l'apéritif offert par la commune le dimanche. Mme Virginie RENAULT, Mme Mélanie LESIEUR, Madame Edith KERNER et M Bernard RENEAUX se proposent. M Éric QUIMPER se charge de préparer une boisson.

M Renaud TESSARI, Mme Sophie JEUNIEAUX et Mme Sandrine SIMON ont souhaité que soit abordé en conseil municipal le sujet de la Médiathèque et notamment le remplacement du directeur parti cette année. Ils demandent que soit lancé l'offre d'emploi. M le Maire rappelle qu'il convient d'avoir l'aval de la Caisse d'allocations familiales et qu'une réunion est prévue début juillet. M TESSARI fait part de ses inquiétudes quant aux événements qui se passent dans la commune et souhaite que ce recrutement soit lancé rapidement pour que le centre social intervienne auprès des jeunes en difficultés. M le Maire et Mme LESIEUR lui indiquent qu'ils n'ont pas été informés des faits qu'il expose et que jamais les services de la gendarmerie ne les ont contactés. Mme LESIEUR indique qu'elle interrogera le colonel de Gendarmerie sur le sujet. Il est convenu que l'offre d'emploi soit adressée par mail à la CAF et qu'une fois que la référente de la commune aura donné son accord, l'annonce soit mise en ligne sur le site [emploi.territorial.fr](http://emploi.territorial.fr).

Jacky DEDUIT  
Secrétaire de séance

Jean-Paul DOSIERE  
Maire